



communiqué

Le 27 août 1993

Date

Pour publication

LE NOUVEAU PASSEPORT CANADIEN **PRÉSENTE DE MEILLEURES CARACTÉRISTIQUES** **EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ**

Le ministre de Sécurité publique Canada, l'honorable Doug Lewis, a annoncé aujourd'hui la mise en circulation d'un nouveau passeport canadien présentant de meilleures caractéristiques en matière de sécurité.

«Ce nouveau modèle fait suite à l'engagement pris par le Bureau des passeports de renforcer la sécurité du document, diminuant les risques de fraude», déclare M. Lewis.

Pour contrer le risque croissant de fraude dont font l'objet les documents de voyage international, du fait de l'utilisation de matériel de duplication de l'image tel que les copieurs couleur à laser, le nouveau passeport présente des caractéristiques originales qui permettront de faire obstacle aux tentatives illégales de reproduction ou de modification.

Une autre de ses caractéristiques permettra aux lecteurs mécaniques courants de détecter les imitations du nouveau modèle et aidera les autorités chargées de l'inspection aux points d'entrée à déceler plus facilement les faux.

Le nouveau passeport conserve de nombreux éléments du modèle précédent, notamment la couverture, la taille et l'impression en creux, mais la différence réside dans plusieurs innovations.

Les pages du nouveau passeport sont fabriquées avec le papier le plus perfectionné qui soit du point de vue de la sécurité, papier mis au point et produit au Canada grâce à un concept amélioré de filigranes. L'utilisation du système de numérotage des pages en périmètre sur les pages réservées aux visas est une autre caractéristique originale du nouveau passeport. Le Canada semble être le premier pays à recourir à ce procédé dont le but est d'éviter la substitution des pages de visa. En outre, on a mis l'accent sur le laminé de sécurité, sur la page servant à l'identification, afin de dissuader la contrefaçon et la falsification.

«Il y a sans cesse des progrès technologiques et nous devons toujours être prêts à mettre les fraudeurs en échec», a ajouté M. Lewis.

Le nouveau passeport sera délivré à compter du 27 août. Le Bureau des passeports est un organisme de service spécial de Sécurité publique Canada.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec :

M. Nick Wise
Administrateur en chef des opérations
par intérim
Bureau des passeports
Tél. : (819) 994-3533
Télécopieur : (819) 953-5856

Document d'information

LE NOUVEAU MODÈLE DE PASSEPORT

Les modifications apportées au modèle de passeport sont dictées par la volonté du Bureau des passeports de délivrer un document adapté aux dernières technologies en matière de sécurité, afin de protéger l'intégrité du document de voyage et, par conséquent, le voyageur contre les risques croissants de fraude.

Le passeport canadien est un document d'une qualité inégalée, respecté sur le plan international, qui répond aux normes établies par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Le Canada participe régulièrement aux conférences de l'OACI et a une réputation de chef de file en ce qui concerne les nouvelles technologies appliquées aux passeports.

Ce nouveau modèle a été élaboré grâce à la fabrication d'un papier spécial, mis au point par une société canadienne en collaboration avec un technicien du Bureau des passeports, à la production de nouvelles encres et couleurs originales et à l'amélioration de la technique de laminage. Comme le modèle précédent, le nouveau passeport peut être lu par un lecteur mécanique de passeport dans les points d'entrée du monde entier.

Les Canadiens qui possèdent un passeport valide de l'ancien modèle ne doivent pas craindre qu'il soit rejeté. Il demeure valide (cinq ans à partir de la date de délivrance) jusqu'à son expiration. Il leur est possible toutefois de présenter une demande pour obtenir le nouveau modèle en soumettant leur ancien passeport, un formulaire de demande, le droit réglementaire et une preuve de citoyenneté. L'ancien passeport sera annulé et renvoyé avec le nouveau.

À compter du 27 août, les bureaux des passeports de tout le pays commenceront à délivrer le nouveau modèle de 24 pages, à l'exception du bureau de Hull. Pour des raisons environnementales, l'ancien modèle continuera à être délivré par ce bureau jusqu'à épuisement des stocks.